

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2014

PRESENTS : M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, M. REIG, Mme CHOUJAA, M. CUBELES, Mme VIARGUES, Mme BARBANCE, M. CAYUELA, Mme GRENTE, M. FAYE, Mme RODRIGUEZ, M. DALMAS, Mme CASSAN, M. PECHAMAT, M. ESCAICH, M. MORANDIN, Mme LAVILLE

PROCURATIONS : M. REIZ à M. BAYONNE ; Mme FLORES à Mme EYCHENNE ; M. VIVES à M. CASSIGNOL ; M. ROSELLO à M. RODRIGUES ; Mme ROTH à M. PECHAMAT ; Mme MOREAU à M. MORADIN

ABSENTS : Mme SALVANS

1- PERSONNEL

- **Recrutement de deux agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité: assistants d'enseignement artistique territoriaux non titulaires année scolaire école de musique 2014-2015 (atelier batterie et guitare)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de recruter 2 assistants d'enseignement artistique territoriaux non titulaires pour les ateliers « batterie » et « guitare », rémunérés pour les semaines scolaires du 15 septembre 2014 au 30 juin 2015 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement temporaire d'activité: assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe territorial non titulaire année scolaire école de musique 2014-2015 (atelier violon)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de recruter 1 assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe territorial non titulaire pour l'atelier « violon », rémunéré pour les semaines scolaires du 15 septembre 2014 au 30 juin 2015 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Recrutement de trois agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité : assistants d'enseignement artistique territoriaux principaux 1^{ère} classe non titulaires année scolaire école de musique 2014-2015 (ateliers saxophone, piano et formation musicale)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de recruter 3 assistants d'enseignement artistique territoriaux principaux 1^{ère} classe non titulaires pour les ateliers saxophone, piano et formation musicale, rémunérés pour les semaines scolaires du 15 septembre 2014 au 30 juin 2015 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Comité Technique : Délibération fixant le nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du comité technique de la commune de Beauzelle**

Après en avoir délibéré à l'unanimité (28 voix) fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à quatre et en nombre égal le nombre de représentants suppléants. Il décide le maintien du paritarisme numérique au Comité Technique en fixant un nombre de représentants de la collectivité (mairie et CCAS) égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel et décide le recueil, par le Comité Technique de l'avis des représentants de la collectivité.

- **Comité d'Hygiène et de Sécurité : Délibération portant création d'un CHSCT, fixant le nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du CHSCT de la commune de Beauzelle**

Après en avoir délibéré à l'unanimité (28 voix) décide de créer un CHSCT commun entre la mairie et le CCAS de Beauzelle et fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à quatre et en nombre égal le nombre de représentants suppléants. Il décide le maintien du paritarisme numérique au CHSCT en fixant un nombre de représentants de la collectivité (mairie et CCAS) égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel et décide le recueil, par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité.

2- FINANCES

- **Convention de groupement de commandes entre la communauté urbaine de Toulouse Métropole, la ville de Toulouse et les communes d'Aigrefeuille, Aucamville, Aussonne, Balma, Beauzelle, Cugnaux, Saint Orens de Gameville, Seilh et Villeneuve-Tolosane**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (28 voix) la convention portant création de groupement de commandes en vue de participer à l'achat de produits d'entretien, d'hygiène et matériels de nettoyage, dans les conditions visées par l'article 8 du code des marchés publics. La convention désigne Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes.

La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés, s'il y a lieu, est celle du coordonnateur. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes aux effets ci-dessus.

- **Demande de subvention au Conseil Général pour l'acquisition du terrain d'implantation de la crèche sur le nouveau quartier d'habitation Andromède**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que le prix global d'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation des futurs équipements publics sur l'îlot 62 de la zone Andromède, dont la surface est de 14 530 m², s'élève à 433 307,89 euros auxquels s'ajoutent des frais d'acquisition de 6 374,53 euros. Le montant global de l'acquisition est de 439 682,42 euros.

Sur cette emprise, la part du terrain nécessaire à la construction de la crèche est de 2615 m², soit 18 % de la surface totale de l'îlot. En conséquence, la valeur d'acquisition pour le terrain d'implantation de la crèche s'élève à 79 143 euros.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) de solliciter une subvention du Conseil Général conformément aux conditions d'éligibilité fixées par le nouveau règlement et de l'autoriser à signer tous actes afférents à ce dossier.

- **REGIE MUNICIPALE : Remboursement d'un trop-perçu pour les cours d'espagnol**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs cours d'espagnol (10 cours) n'ont pas été assurés et remplacés durant l'année scolaire 2013-2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) autorise le remboursement du trop-perçu pour les personnes concernées.

- **REGIE MUNICIPALE : Remboursement du solde cantine de restauration scolaire et garderie pour clôture de compte**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) autorise le remboursement de soldes de compte de restauration et garderie pour les personnes concernées.

3- TRAVAUX

- **Extension du réseau d'éclairage Rue des Iris**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération : **Extension du réseau d'éclairage public rue des Iris**. Oüi l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (28 voix) approuve l'Avant Projet Sommaire, s'engage à verser au SDEHG une contribution et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.